Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20230804-C23-08-49-AR
Date de télétransmission : 11/08/2023
Date de réception préfecture : 11/08/2023

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE

Arrêté n° C23-08-49
Portant modification de la composition du collège assurant les missions de référent déontologue pour le Maine-et-Loire

La présidente du Centre de Gestion de Maine-et-Loire,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration n°7-13112018 du 13 novembre 2018 adoptant une organisation inter-régionale pour les missions de référent déontologue.

Vu la délibération du conseil d'administration n°8-04072019 du 04 juillet 2019

Vu arrêté n°C22-02-07, portant constitution d'un collège assurant les missions de référent déontologue pour le Maine-et-Loire

Considérant la désignation à compter du 15 août 2023, de Madame SAINQUAIN-RIGOLLE, Directrice du CDG 72, au sein du collège assurant les missions de référent déontologue pour le Maine-et-Loire, au côté des membres désignés depuis le 01/03/2022

ARRETE

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté C22-02-07 portant constitution du collège assurant les missions de référent déontologue est **modifié** ainsi qu'il suit :

A compter du 15/08/2023, pour une période de 5 ans, sont désignés en tant que membres du collège référent déontologue :

- Madame Marie-Aude, LEMONNIER, Directrice Générale du CDG 53.
- Monsieur Maxime, JULIENNE, juriste au CDG 53.
- Madame Hélène SAINQUAIN-RIGOLLE, Directrice Générale du CDG 72.
- Madame Odile GAUDIN, Directrice Générale du CDG 85
- Madame Katia, HERARD, Directrice Générale Adjointe du CDG 85.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

Fait à Angers,
le 04/08/2023

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU MAINE ET LOIRE

Élisabeth MARQUET
Présidente du Centre de Gestion